

ROCTOOL

Société anonyme au capital de 2 483 237,20 euros
Siège social : Savoie Technolac - 73370 Le Bourget du Lac
433 278 363 RCS Chambéry

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 22 OCTOBRE 2026

Le 22 octobre 2026, à 10 heures, les actionnaires de la société ROCTOOL (la « Société ») se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (ci-après l'« AGE »), au siège social de la Société et par visioconférence, sur convocation du conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** »),

- ✍ par avis publié au bulletin des annonces légales et obligatoires n° 111 du 16 septembre 2026,
- ✍ par avis au journal d'annonces légales « *Journal du bâtiment et des travaux publics* » du 6 octobre 2026.

La feuille de présence mentionnant chaque actionnaire présent, tant en son nom qu'en qualité de mandataire, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 7 252 198 actions sur les 12 416 186 actions composant le capital social et ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

José FEIGENBLUM est désigné par les membres de l'Assemblée pour présider l'Assemblée Générale.

Amélie HERMANN est désignée secrétaire.

Il n'est pas désigné de scrutateur.

Les Cabinets Crowe Avvens Audit et S3C, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués, ne sont pas présents.

Sont tenus à disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée ;
- La feuille de présence signée des membres du bureau à laquelle est annexée la copie des pouvoirs des actionnaires représentés et les bulletins de vote par correspondance ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales, règlementaires et statutaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît expressément que le droit d'information des actionnaires présents ou représentés est pleinement satisfait.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport du Conseil d'administration ;
- Proposition de dissolution anticipée de la Société pour cause de capitaux propres inférieurs à la moitié du montant du capital social, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;
- Engagement de reconstituer les capitaux propres, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Les actionnaires présents ont demandé quelles pistes étaient envisagées par la société pour reconstituer les capitaux propres. Comme précisé dans le rapport de CA, la société et le Conseil d'Administration, compte tenu des perspectives d'activités affichées par Roctool et de l'évolution positive sur ce dernier semestre, étudient ensemble les pistes à envisager et se prononceront dans les deux exercices à venir sur l'option retenue.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuvés en date du 26 juin 2026, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres de 832 011 euros pour un capital de 2 483 237,20 euros, décide de ne pas poursuivre l'activité de la Société.

Cette résolution mise aux voix est rejetée, 8 852 563 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence du rejet de la résolution précédente proposée à son vote, prend acte du fait que conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, les capitaux propres doivent être reconstitués à hauteur de la moitié au moins du montant de son capital social d'ici à la date de clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel ont été approuvés les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée, 8 852 563 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée, 8 852 563 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance

José Feigenblum

José Feigenblum
José Feigenblum (Oct 22, 2026 15:10:41 GMT+2)

Le Secrétaire de séance

Amélie Hermann

Amélie Hermann

ROCTOOL - Procès-verbal AGE 22 octobre 2026

Final Audit Report

2026-10-22

Created:	2026-10-22
By:	Amélie Hermann (amelie.hermann@roctool.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAorzeVs_f_SRtabBJXlr8m3ApDgHxUDXr

"ROCTOOL - Procès-verbal AGE 22 octobre 2026" History

-  Document created by Amélie Hermann (amelie.hermann@roctool.com)
2026-10-22 - 12:52:59 PM GMT
-  Document emailed to Amélie Hermann (amelie.hermann@roctool.com) for signature
2026-10-22 - 12:53:02 PM GMT
-  Document emailed to José Feigenblum (jose.feigenblum@roctool.com) for signature
2026-10-22 - 12:53:03 PM GMT
-  Email viewed by Amélie Hermann (amelie.hermann@roctool.com)
2026-10-22 - 12:53:41 PM GMT
-  Document e-signed by Amélie Hermann (amelie.hermann@roctool.com)
Signature Date: 2026-10-22 - 12:54:05 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: IMAGE
-  Email viewed by José Feigenblum (jose.feigenblum@roctool.com)
2026-10-22 - 1:08:56 PM GMT
-  Document e-signed by José Feigenblum (jose.feigenblum@roctool.com)
Signature Date: 2026-10-22 - 1:10:41 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: TYPE
-  Agreement completed.
2026-10-22 - 1:10:41 PM GMT